



Feuille Municipale

Conseil du 24 Août 2018



N° 18

Excusés : Isabelle Cuenot, Hélène Bua, René Chambelland, Philippe De La Rochefoucauld, Isabelle Lefèvre, Kocay Avdatek, Jean-Michel Girod (procuration respectivement à Nathalie Sievert, Jean-Pierre Gurtner, Frédéric Dole, Guy Magnin-Feysot, Sophie Genin, Michel Magnenet, Christophe Michel).

Absente : Stéphanne Garreau

Pas d'auditeur.

Pas de remarques sur le dernier compte rendu qui est validé.

3. **Recomposition du conseil communautaire**

Le Maire rappelle la délibération du 6 juillet 2018 instaurant une nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire de la CCA800, avec en l'occurrence 3 sièges supplémentaires pour la commune de LEVIER.

3 nouveaux délégués par scrutin de liste à un tour avec respect de la parité doivent être élus. La répartition des sièges est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Maire propose la liste suivante : René Chambelland, Marie-Odile Cuenot, Emmanuel Bouriot et demande si d'autres personnes veulent se présenter. Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

René Chambelland, Marie-Odile Cuenot et Emmanuel Bouriot sont élus par 20 voix et 1 bulletin blanc.

2. **Servitude d'utilité publique**

Le Maire rappelle la délibération du 2 mars 2018 sollicitant le Préfet du Doubs pour l'ouverture d'une enquête publique afin de d'instituer une servitude d'utilité publique de canalisation d'eaux usées sur la parcelle n°AB 367.

Par un courrier du 14 mai 2018, la Préfecture du Doubs signifie son refus d'ouvrir l'enquête publique souhaitée.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la décision de la Préfecture et de ses conséquences.

20 voix pour et 1 abstention.

3. **SYDED : Maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre de l'aménagement du centre du village, il a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2018 de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants, ainsi que des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au SYDED pour un coût global estimé à 211 260€ TTC (SYDED 89 944€ et Commune 119 291€).

Il est proposé un avenant N°1 pour une extension du périmètre des travaux sur la rue de la Motte. En conséquence, le budget prévisionnel global se monterait à 392 922€ TTC (SYDED: 161 200€ et Commune 226 052€ TTC).

Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal pour :

- inscrire les crédits au budget

Accord à l'unanimité

- autoriser le Maire à signer les conventions et tous les documents nécessaires à cette opération

Accord à l'unanimité

4. Echanges/Ventes de terrains d'aisance

Rue de Chapelle d'Huin

1. Echange Commune/Bourdin Laurent
=>Partie cédée par Mr Bourdin Laurent : N°530, 522, 523, 524, 525 soit 1a38ca
=>Partie cédée par la Commune : N°528, 529 soit 1a36ca
2. Echange Commune/Billot Bernard
=>Partie cédée par Mr Billot Bernard : N°521, 520 soit 0a59ca
=>Partie cédée par la Commune : N°518, 523, 524, 525 soit 1a62ca
3. Vente par l'indivision Mairot à la Commune
=>N°537, 539 soit 0a15ca
4. Echange Billot Bernard/Indivision Mairot
=>Partie cédée par Mr Billot Bernard : N°525 soit 0a36ca
=>Partie cédée par l'indivision Mairot : N°540 soit 0a42ca
5. Vente par Mr Prévalet Claude à la Commune
=>N°534, 536 soit 0a85ca
6. Vente par Mr et Mme Prévalet Claude à la Commune
=>N°527 soit 0a27ca
7. Vente par la Commune à l'Indivision Billod
=>N°530 soit 0a540ca

Rue de Besançon

8. Vente par Mr Prévalet Dominique à la Commune
=>N°AB 15p soit 0a29ca

Rue de la Motte

9. Vente par la Commune à Mr Prévalet Gérald
=>N°AE 113 environ 0a70ca
10. Echange Commune/Indivision Mouraux
=>Partie cédée par Indivision Mouraux : N°AE 71 soit 0a42ca
=>Partie cédée par la Commune : 0a42ca pris sur la partie communale située devant la maison Indivision Mouraux.

Le conseil municipal décide de valider ces échanges et ventes de terrain (10 € / m² selon les estimations de France Domaines) afin de transmettre la délibération au notaire.

Accord à l'unanimité

5. Etudes de faisabilité / Bâtiments Labergement

Deux études de faisabilité ont été confiées à SOLIHA pour :

=> L'aménagement de 3 logements dans le bâtiment « ancienne Mairie-Ecole de Labergement du Navois » :

- Réfection de l'ensemble de la couverture et zinguerie
- Ravalement des façades (sauf sud)
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures
- Démolition du garage remplacé par du stationnement couvert
- Aménagement d'un logement de type 3 de 80 m² au Rez-de-chaussée
- Local pour chaufferie commune au rez-de-chaussée
- Aménagement d'un logement de type 3 de 75 m² au 1er étage
- Combles accessibles conservées en l'état

Le coût des travaux envisagés est de :

=> Terrassement/Réseaux/Aménagement extérieurs :	27 000€ HT
=> Démolition/Gros œuvre :	44 000€ HT
=> Toiture et abri pour stationnement :	44 000€ HT
=> Façades :	36 500€ HT
=> Menuiseries extérieures :	29 500€ HT
=> Travaux d'aménagement intérieur des logements :	219 000€ HT
=> Réseaux :	5 000€ HT
=> Estimation Honoraires et frais divers :	52 000€ HT
Total travaux HT :	457 000€ HT
Total TTC :	548 400€ TTC

=> Le réaménagement et mise aux normes de la salle de convivialité de Labergement du Navois :

- Mise aux normes de la salle (accessibilité, sécurité)
- Amélioration de l'isolation thermique de bâtiment
- Extension du parking
- Adjonction d'un petit coin cuisinette
- Local de rangement
- Hall d'entrée avec coin vestiaire

Le coût des travaux envisagés est de :

=> Terrassement/Aménagement extérieurs :	30 000€ HT
=> Démolition/Gros œuvre :	12 500€ HT
=> Toiture :	11 500€ HT
=> Menuiseries extérieures :	16 000€ HT
=> Isolation extérieure :	32 000€ HT
=> Travaux intérieurs :	58 000€ HT
=> Estimation Honoraires et frais divers :	25 000€ HT
Total travaux HT :	160 000€ HT
Total TTC :	222 000€ TTC

Après discussion, le conseil municipal s'oriente sur 3 solutions :

- 1) Le coût de la rénovation du bâtiment Mairie/Ecole semble démesuré, on ne pourra pas amortir cet investissement.
- 2) La mise en vente de ce bâtiment au prix de 95 000 € (Estimation de France Domaines).
- 3) Proposer aux bailleurs sociaux NEOLIA et HABITAT 25 la vente du bâtiment.

La réhabilitation de la salle de convivialité sera dépendante de la solution adaptée.

Le conseil municipal se donne le temps de la réflexion.

6. Adhésion de la CCA 800 à un syndicat mixte ouvert

Le 16 juillet 2018, la CCA 800 a adopté une délibération en faveur de la création d'un syndicat mixte ouvert disposant des compétences des 2 syndicats existants SMIX Loue et SMMAH(D), ainsi que de la compétence GEMAPI.

Les communes membres de la CCA 800 doivent donner leur accord pour que la création de ce syndicat soit effective et pour que la CCA 800 puisse y adhérer.

20 voix pour 1 voix contre

Nomination d'une personne pour le CLECT (Commission Local de l'Evaluation des Charges Transférées) : Dans le cadre des transferts de compétences en cours et futurs, il est nécessaire d'évaluer comment seront transférées les charges en relation avec ces compétences.

La CCA 800 demande à ce qu'une personne fasse partie de cette commission.

Une délibération doit être prise par le conseil municipal afin d'autoriser la CCA 800 à nommer une personne pour faire partie de cette commission.

Monsieur le Maire sera le représentant de la commune pour le CLECT.

Accord à l'unanimité

7. Décisions comptables

- Décision modificative n°1 - Budget principal 334

Augmentation des dépenses d'investissement :

Dépenses c/103 « Plan relance FCTVA » : 28 125€

Augmentation des recettes d'investissement :

Recettes 021 « Virement à la section d'investissement » : 28 125€

Augmentation des dépenses de fonctionnement :

Dépenses 023 « Virement à la section d'investissement » : 28 125€

- Ventilation des emprunts de Labergement du Navois

Suite à la fusion, le capital restant dû des prêts de Labergement du Navois (225 573,16 €) a été repris globalement sur le budget de la commune de Levier.

⇒ 43 377,81 € et 43 423,40 € doivent être ventilés sur le budget assainissement.

⇒ 43 422,84 € doivent être ventilés sur le budget « Eau ».

Accord à l'unanimité

8. Aménagement de sécurité - Ecole d'agriculture

Le directeur du Lycée Agricole demande de sécuriser la partie basse de la route de Vuillafans, le long de l'établissement. L'aménagement en zone 30 avec des ralentisseurs sera mise en place ainsi qu'un panneau stop.

Le conseil municipal prend en compte la demande du directeur de l'école d'agriculture et fait une demande de subvention.

Le coût des ralentisseurs sera partagé avec l'établissement.

Accord à l'unanimité pour les travaux et pour une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des "Amendes de Police".

9. Questions diverses

- M. et Mme Pasteur demandent que l'adresse de leurs voisins, M. et Mme Régnier, soit changée et ne fasse plus partie de "l'Allée des Jonquilles". Un litige très ancien portant sur un "droit de passage" fait l'objet actuellement d'une procédure judiciaire entre ces 2 parties. Le conseil municipal décide d'attendre de connaître la décision de justice pour cette affaire avant de se prononcer.

- Une réunion pour la fibre optique aura lieu le 25 septembre 2018 à 19H30 à la mairie de LEVIER. Cette réunion d'abord organisée pour les habitants de Labergement du Navois qui viennent d'être raccordés, est bien sûr ouverte à l'ensemble de la population de LEVIER.

- La cérémonie en hommage au Chef de Bataillon Jean BULLE, héros de la bataille des Alpes, organisateur de la résistance aura lieu le samedi 1er septembre 2018 à partir de 10H00 à Labergement du Navois.

Rappel de quelques règles d'urbanisme !

Sont soumis à déclaration préalable :

- les travaux d'extension (inférieur à 20 m²),
- les modifications d'aspect extérieur (changement de fenêtre, ravalement de façade, rénovation de la toiture, création d'ouverture (sans changement de surface...),
- les édifications de clôture
- les abris de jardins, piscine et garage de moins de 20 m²,
- changement de destination d'une partie de la surface ...

Sont soumis à permis de construire :

- les constructions de 20 m² et plus (abri de jardin, piscine, garage, ouverture de fenêtre avec augmentation de surface ...)
- construction d'une maison individuelle et ses annexes ...

Les listes ne sont pas exhaustives ... !

INFORMATIONS

NOUVEAU A LEVIER

Atelier dépannage et vente informatique

Madame Mariana BERNARD
7 Place de Verdun
06.44.32.58.69

RENTRÉE DES ASSOCIATIONS

Toutes les infos sont à votre
disposition sur notre site internet
www.levier.fr

ainsi que sur Facebook

Dépistage gratuit de la rétinopathie diabétique

JEUDI 13 SEPTEMBRE
Maison de santé

Renseignements et inscription
auprès de Virginie ORDINAIRE :
03.81.49.59.10

SIEL BLEU

Réunion d'information et
présentation des ateliers physiques
pour les séniors (+60 ans)

Jeudi 06 septembre de 15h à 16h

2^{ème} étage de la maison de santé



NOUVEAU A LEVIER !

A partir du 5 septembre 2018,
le centre de loisirs ouvrira le mercredi de :
07h15 à 8h30 et de 11h30 à 18h30

TOUJOURS EN PLACE :

- Accueil périscolaire :
- Le matin : de 7h15 à 8h30.
 - Le midi : de 11h45 à 13h40

Deux services seront mis en place pour le temps du repas :

- Pour les maternelles, CP: 11h55 à 12h40
- Pour les CE1,CE2, CM1, CM2 : 12h40 à 13h15

Le soir : de 16h15 à 18h30 (À partir de 15h40 le vendredi soir pour les enfants de Jeanne d'Arc)

Temps d'accueil périscolaire (TAP) pour les enfants de l'école Pergaud de 13h40 à 16h15 le vendredi.



PRÉFET DU DOUBS

Sécheresse : le Doubs est en alerte renforcée.



En alerte renforcée, les niveaux des nappes et rivières sont très bas. Les ressources en eau pour la consommation commencent à manquer dans certains secteurs et les rivières ont peu d'eau. Elles se réchauffent fortement ce qui rend également très vulnérables les écosystèmes aquatiques.

Il est urgent de mettre en œuvre des attitudes économes en eau, l'étape d'après, c'est la crise !



→ arroser au soleil n'est pas efficace et fait perdre beaucoup d'eau par évaporation.
→ N'utilisez pas de produits polluants qui vont transiter dans les réseaux avec les eaux de ruissellement ou de vidange vers les milieux naturels déjà fragilisés.
→ Les prélèvements accélèrent la réduction des débits dans les rivières, concentrent la pollution rejetée et entraînent une dégradation de la qualité des rivières.

		✓	✗
PARTICULIERS	Arrosage	Potager (entre 20h et 8h)	Fleurs (possible entre 20h et 8h avec une réserve d'eau de pluie)
	Nettoyage	Voitures : uniquement en stations professionnelles recyclant l'eau	Toitures, façades et terrasses (sauf si travaux programmés)
	Piscines et plans d'eau	Remplissage piscine de moins de 2 m ³ et première mise en eau	Vidange et remplissage (sauf compléter les niveaux la nuit)
COLLECTIVITES & PROFESSIONNELS	Arrosage	Greens et stades enherbés (pas les abords) entre 20h et 8h	Pelouse et espaces verts (possible entre 20h et 8h avec une réserve d'eau de pluie)
	Nettoyage	Pistes de chantiers * Voitures en stations professionnelles recyclant l'eau	Tribunes et voiries *
	Piscines et plans d'eau		Vidange et remplissage*
	Bornes et fontaines publiques	Reporter toutes les utilisations de l'eau qui peuvent l'être (essais incendie, lavage réservoirs)	Fermeture (sauf si techniquement impossible-à justifier)
	Industriels/ICPE	Mise en place des plans d'économie d'eau	

* : des dérogations sont possibles pour impératifs sanitaires. Elles doivent être sollicitées auprès de la DDT du Doubs et présentées en cas de contrôle. Contact : ddt-ernf@doubs.gouv.fr